

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2013 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

OBSERVE une minute de silence suite au décès de Mme Fabienne TORRI, déléguée communautaire à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, le 16 août 2013.

AUTORISE l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY (Knutange).

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 12 juin 2013.

REPREND les délégations données au bureau et au président.

APPROUVE la signature de la convention d'appui au développement des territoires dans les conditions et dans les termes proposés par le Conseil Régional de Lorraine et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention et ses éventuels avenants dans les conditions définies.

EMET un avis favorable au rapport annuel 2012 du SYDELON sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

ACTE la subrogation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la SEBL dans tous ses droits et obligations pouvant résulter tant du fait de l'aménagement de la Z.A.C. industrielle d'Ebange Sainte Agathe par la SEBL que des charges et conditions imposées aux différents acquéreurs et découlant des actes de vente ou du cahier des charges de cession de la ZAC Ste-Agathe ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser l'acte de subrogation, à signer l'acte de subrogation et tout autre document afférent à ce dossier ; **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité des frais de notaire et d'enregistrement de l'acte.

ANNULE la délibération n° 2012-033 ayant pour objet la vente de la parcelle située sur le ban communal de la ville de Florange, cadastrée n°290/35 section 29, à la société GEODIS.

PREND ACTE du bilan de l'opération réalisé au 31 décembre 2012 qui s'élève à 5 942 414 € TTC en dépenses et 4 818 275 € TTC en recettes du CRAC de La Feltière ; **PREND ACTE** du nouveau bilan global de l'opération au 31 décembre 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 532 203 € TTC ; **APPROUVE** le CRAC établi au 31 décembre 2012 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ; **APPROUVE** l'avenant n° 5 à la convention financière qui redéfinit l'échelonnement des remboursements de l'avance de trésorerie ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 5 et toutes les pièces y afférentes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de veille active et de maîtrise opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour la fiche « FLO02 : FRICHE RFF ANCIEN TRIAGE – ZONE DU BREUIL » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches utiles au bon déroulement des termes de cette convention.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer avec le Conseil général de la Moselle la convention relative à la création d'un parking de covoiturage longeant la RD13 sur le ban communal de Florange ; **ACCEPTE** l'acquisition d'un terrain d'une contenance d'environ 6 500 m², en section 11, sur l'emprise des parcelles n°24 et 42, sous réserve des arpentages et inscriptions d'acte en cours de publication au Livre Foncier et au Cadastre, au prix de l'euro symbolique ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte en la forme administrative et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et à établir la liste définitive des parcelles avec les références cadastrales

exactes tenant compte des arpentages en cours ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer avec le Conseil général de la Moselle la convention relative à l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la Route Départementale N°14A à Florange ; **ACCEPTE** de participer au financement de la réalisation de la couche de roulement du carrefour giratoire sur la Route Départementale N°14A à Florange, à hauteur de 40% sur un montant total de 16 220,00 € HT ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de ces travaux.

AUTORISE le Président ou son représentant à faire acte de candidature à l'appel à projets « Gare » de la Région Lorraine ; **PREND ACTE** du programme d'aménagement proposé par le Comité de Pilotage portant sur la rénovation de la gare d'Hayange et présenté dans la note de synthèse fournie au dossier de candidature ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette candidature.

ACCEPTE la cession d'un plateau correspondant au lot 1 de la copropriété du bâtiment La Feltière et des places de stationnement inhérentes sis 13 avenue François Mitterrand, situé sur le ban communal de Fameck, au Centre Interentreprises de Santé au Travail (CIST), ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée ; **FIXE** la cession au prix de 1 000,00 € le m² hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaines ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

ACCEPTE la cession, d'une partie de la parcelle sise section 17, parcelle n° 333, sur le parc d'activités Sainte-Agathe, d'une contenance de 1 000 m² environ, située sur le ban communal de Fameck, à la SCI Bergnier ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée sous réserve des arpentages et inscriptions en cours de publication au Livre Foncier et au Cadastre ; **FIXE** la cession au prix de 12 € le m² hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaines ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir la liste définitive des parcelles avec les références cadastrales exactes tenant compte de l'arpentage en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

ACCEPTE la cession des parcelles n° 5243, 5050, 1774, 1773, 1772, 5048 et 5272 de la section B situées sur le ban communal de Uckange et de la parcelle 217 de la section 28 située sur le ban communal de Florange, le tout étant d'une contenance d'environ 10 000 m², à la société TONON SARL ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, sous réserve des arpentages et inscriptions d'acte en cours au Livre Foncier ou au Cadastre ; **ACCEPTE** une remise sur le prix de vente liée à la présence d'une servitude du gazoduc ; **FIXE** la cession au prix de 17,25 € le m² hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaines ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir la liste définitive des parcelles avec les références cadastrales exactes, tenant compte de l'arpentage en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

ACCEPTE la cession d'une partie de la parcelle n° 236 section 27, d'une contenance de 1 500 m² environ, située sur le ban communal de Florange, au Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, sous réserve des arpentages et inscriptions d'actes en cours de publication au Livre Foncier et au Cadastre ; **FIXE** la cession au prix de 17,25 € le m² hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaines ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour

formaliser le transfert de propriété, à établir la liste définitive des parcelles avec les références cadastrales exactes tenant compte de l'arpentage en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

ALLOUE une subvention de 7 500 € à Moselle Nord Initiative initialement attribuée au budget primitif 2013 à SYNERGIE ; **SUPPRIME** la subvention de 7 500 € à SYNERGIE.

APPROUVE la mise en place d'un service de formation à titre expérimental du 1^{er} octobre 2013 au 30 juin 2014 en faveur de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et de ses communes membres volontaires ; **APPROUVE** la convention de mutualisation pour la mise en place d'un service de formation expérimental en faveur de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et de ses communes membres telle que proposée ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables relatives à ce dossier.

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention quadripartite conclue en vue de la mise en œuvre de l'expérimentation de l'électromobilité ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

ABROGE la délibération n° 2009-104 du 24 septembre 2009 concernant le versement d'une indemnité de logement au pasteur de la paroisse réformée d'Algrange.

ADMET en non-valeurs la somme de 1 342,81 €.

VOTE les crédits de la décision modificative n° 4 du budget principal, **VOTE** les crédits de la décision modificative n° 2 du budget annexe de la gestion immobilière, **VOTE** les crédits de la décision modificative n° 2 du budget annexe Sainte-Agathe.

CHOISIT le dispositif de la convention de participation en risque santé et en risque prévoyance pour ses agents, **DECIDE** de participer financièrement aux risques santé et prévoyance de ses agents et **APPROUVE** la fourchette prévisionnelle de la participation financière estimée entre 107 000 euros et 161 000 euros annuels.

APPROUVE la convention constitutive établie entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et le SYDELON en vue de la passation et l'exécution de conventions de participation à la protection sociale complémentaire en risques santé et risques prévoyance des agents de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et du SYDELON ; **AUTORISE** le 2^{ème} Vice-Président, ou en cas d'empêchement le 7^{ème} Vice-Président, à signer ledit document ; **DESIGNE** le 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch comme coordonnateur du groupement ; **APPROUVE** le lancement par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch de la consultation précitée, au nom et pour le compte du SYDELON ; **INSCRIT** au budget de l'exercice concerné les crédits nécessaires à la présente consultation.

DECIDE de verser à l'EPFL une avance de 1 431 620,98 € dans le cadre de la procédure d'acquisition publique de la copropriété « Les Tilleuls » ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à engager toutes les démarches permettant ce reversement ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous les actes, pièces et documents se rapportant à ce reversement.

ACCEPTE l'évolution des plafonds de ressources conformément aux nouvelles prescriptions de l'Anah entrées en vigueur au 1^{er} juin 2013, pour l'attribution de l'aide versée par la CAVF aux propriétaires occupants dans le cadre du programme « Habiter Mieux » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ACCORDE la garantie d'emprunt à Adoma pour la construction d'une résidence sociale de 80 logements à Florange (rue Nationale) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière avec Adoma, laquelle est assortie de la sûreté telle que décrite ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

MODIFIE le premier dispositif de la délibération n° 2011-034 en prenant en compte la nouvelle dénomination cadastrale, à savoir l'acquisition des terrains cadastrés n° 376/374 et 290, section 20, ban communal de Florange pour un montant de 184 000 € au profit de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, dans le cadre de l'acquisition de terrains appartenant au SEAFF à Florange (Maisons Neuves).

APPROUVE la convention de facturation relative à la consommation d'électricité et à l'accès Numéris du multi-accueil communautaire « Les Petits Patapons » à Nilvange, entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et Léo Lagrange Centre Est ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec Léo Lagrange Centre Est et toutes autres pièces y afférentes.

APPROUVE la convention de maîtrise d'œuvre pour la requalification paysagère du site du haut-fourneau d'Uckange fixant la participation de la CAVF à 70 000 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'œuvre, ainsi que les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

APPROUVE la convention de travaux pour engager la 1^{ère} phase des travaux de requalification paysagère du schéma d'aménagement EVOL'U4 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de travaux, ainsi que les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

APPROUVE la convention de travaux pour engager la 1^{ère} phase de dépollution du schéma d'aménagement EVOL'U4 fixant la participation de la CAVF à 60 000 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de travaux de dépollution, ainsi que les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

APPROUVE la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux pour engager les travaux de conservation sur l'épuration secondaire du haut-fourneau fixant la participation de la CAVF à 36 000 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux de conservation, ainsi que les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

ACCEPTE la cession d'une partie de la parcelle n°295 section 29, sur le ban communal de Florange, d'une contenance d'environ 4 100 m², à la société ThyssenKrupp Presta France SAS ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, sous réserve des arpentages et inscription des actes en cours de publication au Livre Foncier et au Cadastre ; **FIXE** la cession au prix de 17,25 € le m² hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaines ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir la liste définitive des parcelles avec les références cadastrales exactes tenant compte de l'arpentage en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface cédée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

APPROUVE la demande de subvention de l'association TFOC ; **ACCORDE** une subvention de 15 000 € à l'association TFOC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

VOTE les crédits de la décision modificative n° 5 du budget principal, **VOTE** une subvention de 15 000 € à l'association le TFOC au titre du volley-ball féminin.

DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation selon les nouvelles dispositions de l'article 1407 bis du CGI, en particulier la taxation à partir de 2 ans de vacance ; **CHARGE** le Président, ou son représentant, de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DECIDE de déléguer au bureau et au Président les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

ELIT M. ARNOULD comme représentant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON).

ELIT M. MARICHY comme représentant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du Conseil d'Administration de la société TRANS-FENSCH.

oooo

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni le 2 septembre 2013 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} avril 2010 :

Décision n° 34-2013 : **DONNE** son accord sur le remboursement des frais d'hébergement et de restauration de M. le Président occasionnés par un déplacement à PARIS le 4 juillet 2013 sur présentation de justificatifs.

Décision n° 35-2013 : **DONNE** son accord sur le remboursement des frais de nuitée et de restauration de M. FLAMME pour la participation à une formation sur le thème « Bilan et Perspectives pour les collectivités territoriales » à La Rochelle à hauteur du coût réel, sur présentation de justificatifs.

Décision n° 36-2013 : **DONNE** son accord sur le remboursement des frais de nuitée et de restauration de M. le Président, du 1^{er} Vice-Président, du directeur de cabinet et du directeur général des services pour la participation à la 24^{ème} convention annuelle de l'ADCF du 2 au 4 octobre 2013 à Montpellier.

Décision n° 37-2013 : **MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté.

Décision n° 38-2013 : **DONNE** son accord sur une subvention à l'association Amitiés Tsiganes, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la subvention de 12 301,14 € à l'association Amitiés Tsiganes au titre du CUCS 2013 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 39-2013 : **DONNE** son accord sur les deux dossiers présentés; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 1 695,45 € à l'indivision HAIDAR-EMBARCK ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 39 361,51 € à la SCI UGO ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Décision n° 40-2013 : **DONNE** son accord sur les dix dossiers présentés dans le cadre du programme « Habiter Mieux » (avenant au PIG) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser l'aide financière aux dix propriétaires occupants; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

oooo

M. le Président informe l'assemblée des lettres de remerciements reçues à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

oooo

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

DECISION N° 2013-164 **13 juin 2013**

DECIDE : d'accepter la convention définissant les relations administratives, techniques et financières entre la CAVF et Eco-Folio permettant le soutien financier du recyclage, de la valorisation et l'élimination des papiers.

DECISION N° 2013-165 **12 juin 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte neige à la ville de Hayange du mardi 9 juillet, 8 heures au jeudi 11 juillet 2013, 19 heures afin d'y organiser la manifestation « Un été dans ma ville ».

DECISION N° 2013-166 **12 juin 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte neige à la ville de Hayange du mardi 25 juin 2013, 8 heures au mercredi 3 juillet 2013, 17 heures, afin d'y organiser la fête de la Saint-Jean.

DECISION N° 2013-167 **6 juin 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du haut-fourneau U4 entre l'association Carrefour Social et Culturel « Le Creuset », représentée par Gabrielle DAL MOLIN, et la CAVF, le 9 juin 2013.

DECISION N° 2013-168 **7 juin 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 modifiant la répartition des honoraires entre les cotraitants de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'ancienne piscine de Nilvange en salle de musiques actuelles.

DECISION N° 2013-169 **10 juin 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition d'extension des périodes de garantie des appareils qui composent l'infrastructure de virtualisation et de stockage des données informatiques de la société Locabureau du groupe Arcan, pour une durée d'un an à compter de la date d'expiration des garanties contractuelles respectives.

DECISION N° 2013-170 **10 juin 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 modifiant le kilométrage de la société Trans-Fensch pour les mois de mai et juin 2013 pour le transport routier réservé aux élèves de la section sportive de natation du collège Hurlevent. Du fait de la fermeture temporaire de la piscine de Serémange-Erzange, le transporteur dépose les élèves au centre aquatique Féralia de Hayange ce qui rallonge le parcours initial.

DECISION N° 2013-171 **20 juin 2013**

DECIDE : d'accepter le contrat inscrivant une exposition de Paul Parant, dans la programmation du Parc du Haut-fourneau U4, du 17 juillet au 1^{er} septembre 2013.

DECISION N° 2013-172 **16 juin 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition à titre gracieux des piscines communautaires de Hayange (centre aquatique Féralia) et de Serémange-Erzange entre l'association du secteur de psychiatrie de l'enfant et l'adolescent de Thionville et la CAVF.

DECISION N° 2013-173 **27 juin 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du haut-fourneau U4 entre l'association « pour une Alternative Vers l'Expression », représentée par Pascal MADELAINE, et la CAVF, les 30 et 31 août 2013.

DECISION N° 2013-174 **27 juin 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du haut-fourneau U4 entre l'association « pour une Alternative Vers l'Expression », représentée par Pascal MADELAINE, et la CAVF, les 19 et 20 juillet 2013.

DECISION N° 2013-175 **17 juin 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 portant transfert du marché à bons de commande n° 2010-01-026 à la société ADISTA et de la modification de la domiciliation bancaire des paiements y relatifs, pour la prise en considération du changement de dénomination sociale et du siège social de la société RMI Informatique par la société ADISTA.

DECISION N° 2013-176 **27 juin 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du haut-fourneau U4 entre l'association « Brouniak », représentée par Patrick FRUTOS, et la CAVF, les 24 et 25 août 2013.

DECISION N° 2013-177 **24 juin 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte du dépassement du montant maximum du marché à bons de commande pour le salage des voiries communautaires et l'augmentation du nombre des interventions.

DECISION N° 2013-178 **24 juin 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING pour la prise en compte de l'adhésion à la solution GR ON LINE Service Plus.

DECISION N° 2013-179 **1^{er} juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de résidence entre l'association « MIXITE » et la CAVF, en vue d'une création d'un nouveau spectacle intitulé « Terre de Fer ».

DECISION N° 2013-180 **26 juin 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 fixant le montant du coût des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter conformément au cahier des clauses administratives particulières suite à l'attribution des marchés de travaux par le pouvoir adjudicateur, pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une zone de loisirs sur le site Sainte Barbe à Algrange.

DECISION N° 2013-181 **4 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ARFP pour la récupération des bacs à déchets ménagers hors d'usage situés sur le site du Parc du Haut-Fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2013-182 **3 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SAS Gras Savoye – Berger Simon pour la prestation de service d'assurances « tous risques chantier » relative à la construction du nouveau siège de la CAVF.

DECISION N° 2013-183 **3 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société de courtage SECURITES & FINANCIAL SOLUTIONS France pour la prestation de service d'assurances « dommages ouvrage » relative à la construction du nouveau siège de la CAVF.

DECISION N° 2013-184 **3 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SAS Gras Savoye – Berger Simon pour la prestation de service d'assurances « tous risques chantier » relative à la réhabilitation de la piscine de Nilvange en salle de musiques actuelles.

DECISION N° 2013-185 **3 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société de courtage SECURITES & FINANCIAL SOLUTIONS France pour la prestation de service d'assurances « dommages ouvrage » relative à la réhabilitation de la piscine de Nilvange en SMAC.

DECISION N° 2013-186 **9 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la convention régissant les modalités administratives et financières entre OCAD3E et la CAVF qui développe un programme de collecte sélective des lampes usagées issues du circuit municipal sur le territoire communautaire.

DECISION N° 2013-187 **4 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter le remboursement de la caution inhérente au bail précédent concernant le renouvellement du bail commercial des cellules A, C et F du bâtiment relais sis rue Pilâtre de Rozier à Florange, consentie par la CAVF à la société Euro Moselle Loisirs SAS, effectué le 31 mai 2013.

DECISION N° 2013-188 **4 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société STRADEST pour les travaux de voirie et réseaux divers, lot n° 01 dans le cadre de l'aménagement d'un parking de covoiturage, Bois de l'Etoile à Florange.

DECISION N° 2013-189 **2 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société TRASEG, dénomination CITEOS SAS, pour les travaux d'éclairage public et de vidéosurveillance, lot n° 02 dans le cadre de l'aménagement d'un parking de covoiturage, Bois de l'Etoile à Florange.

DECISION N° 2013-190 **2 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ISS Espaces Verts, pour les travaux d'espaces verts et la fourniture de mobilier urbain, lot n° 03 dans le cadre de l'aménagement d'un parking de covoiturage, Bois de l'Etoile à Florange.

DECISION N° 2013-191 **9 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications à apporter en plus à la décomposition du prix global et forfaitaire pour les travaux de remplacement des blocs de sécurité complémentaires résultant des aléas de chantier, dans le cadre du lot n° 1 de l'opération pour la réalisation de VRD et espaces verts pour le futur siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2013-192 **16 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter le contrat définissant les conditions de collecte et de traitement des piles hors d'usage sur les déchèteries communautaires avec la société COREPILE à Paris.

DECISION N° 2013-193 **juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la convention définissant les conditions de partenariat entre le gestionnaire du point de collecte et l'éco-organisme, dans le cadre de la mise en place des points de collecte pour les DASRI perforants des patients en autotraitement contenus dans les boîtes à aiguilles fournies par les producteurs et déposées par les patients en autotraitement sur l'emplacement mis à disposition par le gestionnaire du point de collecte.

DECISION N° 2013-194 **11 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition concernant l'utilisation des données issues des fichiers infra-communaux d'aide au repérage des copropriétés fragiles.

DECISION N° 2013-195 **10 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications à apporter à la décomposition du prix global et forfaitaire pour des travaux supplémentaires d'étanchéité dans le cadre du lot n° 1 de l'opération de réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange – phase 1.

DECISION N° 2013-196 **10 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la compagnie d'assurance SMACL pour assurer une structure gonflable du 1^{er} juillet 2013 au 2 septembre 2013 installée au Centre aquatique Ferialia.

DECISION N° 2013-197 **juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la convention avec Recyclum, organisme agréé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Industrie et des collectivités locales pour la collecte sélective des lampes usagées, définissant les modalités de fourniture à la CAVF des conteneurs spécifiques et d'enlèvement gratuits pour le traitement/recyclage des lampes usagées d'une part, et les conditions dans lesquelles la CAVF procède à la collecte sélective des lampes usagées d'autre part.

DECISION N° 2013-198 **16 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SSI SCHAEFFER Environnement pour la fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères et des déchets valorisables sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2013-199 **19 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition faite par ERDF pour le raccordement électrique au tarif jaune de la salle multi activités située rue de Verdun à Algrange.

DECISION N° 2013-200 **25 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la convention pour la formation des MNS à la pratique de l'aquastep dans le but de dispenser des séances au public.

DECISION N° 2013-201 **24 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications à apporter à la décomposition du prix global et forfaitaire pour des travaux supplémentaires dans le cadre du lot 1 de l'opération de réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange – phase 2, relatif aux travaux de gros œuvre et de désamiantage.

DECISION N° 2013-202 **juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société PTL pour la fourniture de sacs destinés à la collecte des déchets ménagers.

DECISION N° 2013-203 **30 juillet 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ISOLACIER pour les travaux de couverture étanchéité, lot 4 de l'opération relative à la construction du siège de la communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2013-204 **7 août 2013**

DECIDE : de solliciter la caution de 7 867 € à TONNA ELECTRONIQUE pour le bail commercial du bâtiment relais à Fameck.

DECISION N° 2013-205 **19 août 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition partielle du Parc du Haut-Fourneau U4 par la CAVF à l'association BROUNIAK du 20 au 26 août 2013.

DECISION N° 2013-206 **2 août 2013**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de maître Grégory JUNG sollicité pour défendre les intérêts de la CAVF dans le litige opposant la CAVF à la SARL Biogoujard suite à la non détection d'amiante dans le plafond de la piscine de Hayange lors des travaux de réhabilitation et d'extension

DECISION N° 2013-207 **2 août 2013**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Xavier MARCHAL-BECK considérant la nécessité de recourir à un avocat pour défendre les intérêts de la CAVF suite à l'installation illicite de gens du voyage sur un terrain appartenant au domaine privé communautaire sis ZAC Sainte-Agathe à Florange.

DECISION N° 2013-208 **2 août 2013**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Jean-Philippe ECKERT considérant la nécessité de se constituer avocat auprès de la Cour de cassation afin de défendre les intérêts de la CAVF, auprès de Maître Didier LE PRADO, avocat auprès de la Cour de cassation, dans le litige ERWANNA, FSD et TIL 475 contre d'une part l'arrêt de la Cour d'Appel de Metz du 22 janvier 2013 et, d'autre part, contre les ordonnances d'expropriation les concernant.

DECISION N° 2013-209 **2 août 2013**

DECIDE : d'accepter l'état des frais d'honoraires établi par Maître Didier LE PRADO qui a été mandaté par le Président de la CAVF afin de défendre collégalement les intérêts de la collectivité auprès de Maître Jean-Philippe ECKERT.

DECISION N° 2013-210 **2013**

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités d'accès aux déchèteries communautaires pour la Fondation de l'Armée du Salut dont le siège est à Metz.

DECISION N° 2013-211 **2 août 2013**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Xavier MARCHAL-BECK considérant la nécessité de recourir à un avocat pour défendre les intérêts de la CAVF suite à l'installation illicite de gens du voyage sur un terrain appartenant au domaine privé communautaire sis ZAC Sainte-Agathe à Florange.

DECISION N° 2013-212 **5 août 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société COMPLETEL SAS pour la fourniture d'accès aux réseaux opérateurs (raccordements et abonnements) et l'acheminement du trafic entrant et sortant : lot 1 « fourniture d'accès aux réseaux opérateurs (raccordements et abonnements) et l'acheminement du trafic entrant et sortant.. »

DECISION N° 2013-213 **5 août 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ORANGE SA pour la fourniture de services de téléphonie mobile : lot 2 « fourniture de services de téléphonie mobile »

DECISION N° 2013-214**5 août 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ADISTA SAS pour la fourniture de services d'interconnexion des sites et d'accès à Internet : lot 3 « fourniture de services d'interconnexion des sites et d'accès à Internet. »

DECISION N° 2013-215**5 août 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications à apporter au détail quantitatif estimatif, au bordereau des prix et à l'acte d'engagement afin d'introduire les travaux supplémentaires à l'achèvement de l'opération dans le cadre du marché passé pour la réalisation des travaux d'espaces verts, lot n° 3 de l'opération relative à l'aménagement d'un parking, gare d'Uckange.

DECISION N° 2013-216**8 août 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SAS Gras Savoye-Berger Simon pour la prestation de service d'assurances « tous risques chantier » relative à la réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange.

DECISION N° 2013-217**8 août 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société de courtage SARL Foch Assurances pour la prestation de service d'assurances « dommages ouvrage » relative à la réhabilitation de la piscine de Serémange-Erzange.

DECISION N° 2013-218**8 août 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications à apporter à la décomposition du prix global et forfaitaire, au bordereau des prix et à l'acte d'engagement afin d'introduire les travaux supplémentaires nécessaires à l'achèvement de l'opération et d'en supprimer d'autres, dans le cadre des travaux de terrassement généraux, génie civil et VRD, lot n° 1 de l'opération relative à l'aménagement d'une zone de loisirs sur le site Sainte Barbe à Algrange.

DECISION N° 2013-219**9 août 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 au marché à bons de commande portant prolongation de la durée du marché pour la fourniture d'accès aux réseaux opérateurs (raccordements et abonnements) et l'acheminement du trafic entrant et sortant lot n° 1.

DECISION N° 2013-220**12 août 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société AXIANS/INTERACT SYSTEMES EST pour la fourniture d'un contrat de maintenance et de services concernant les installations téléphoniques associées à l'hôtel de communauté, au dépôt et au parc du haut-fourneau U4 d'Uckange.

DECISION N° 2013-221**14 août 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SEBA-AI pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'extension de la déchèterie Eco-centre de Florange.

DECISION N° 2013-222**19 août 2013**

DECIDE : d'accepter le contrat d'entretien de la société BUROLOR pour la fourniture de prestations de maintenance concernant une imprimante multifonction KYOCERA FS-C2026 pour une durée de 12 mois.

DECISION N° 2013-223**20 août 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de résidence entre la compagnie « La Valise » et la CAVF en vue d'une création d'un spectacle intitulé « La Mélopée du Phare ».

DECISION N° 2013-224**20 août 2013**

DECIDE : d'accepter la mise à disposition du bâtiment des grands bureaux du site du Parc de haut-fourneau au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle.

DECISION N° 2013-225**20 août 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société EUROVIA LORRAINE pour les travaux de voirie et réseaux divers, lot n° 01 de l'opération relative à la réalisation de l'éclairage public et de la piste cyclable sur le giratoire ZAC du Triangle et la RD 952a à Fameck-Florange.

DECISION N° 2013-226

20 août 2013

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ELRES Réseaux SAS pour les travaux d'éclairage public, lot n° 02 de l'opération relative à la réalisation de l'éclairage public et de la piste cyclable sur le giratoire ZAC du Triangle et la RD 952a à Fameck-Florange.

DECISION N° 2013-227

20 août 2013

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 3 fixant le montant du coût des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter conformément au cahier des clauses administratives particulière suite à l'attribution des marchés de travaux par le pouvoir adjudicateur, dans le cadre du marché concernant la restructuration de l'ancienne piscine de Nilvange en salle de musiques actuelles.

DECISION N° 2013-228

28 août 2013

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant les spectacles de l'association MIXITE, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 14 et 15 septembre 2013.

DECISION N° 2013-229

28 août 2013

DECIDE : d'accepter la convention de coproduction entre l'association MIXITE et la CAVF en vue de la création d'un spectacle intitulé « Terre de fer ».

DECISION N° 2013-230

28 août 2013

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Pierre AMADORI sollicité pour défendre les intérêts de la CAVF dans le cadre de l'installation illicite de gens du voyage sur un terrain appartenant au domaine privé communautaire sis ZAC Sainte Agathe à Florange.

DECISION N° 2013-231

5 septembre 2013

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Eric MULLER sollicité pour signifier aux Gens du Voyage une ordonnance de référé pour qu'ils quittent les lieux dans le cadre de l'installation illicite de gens du voyage sur un terrain appartenant au domaine privé communautaire sis ZAC Sainte Agathe à Florange.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H

HAYANGE, le 24 septembre 2013

Le Président,

Philippe TARILLON

Membres élus : 58

En activité : 57

Membres présents : 47

Membres ayant donné procuration : 6

Membres absents excusés : 2

Membres absents : 2

Date de la convocation : 11 septembre 2013

La séance débute à 19 H et se termine à 21H

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le 24 septembre 2013

M. ARNOULD arrive à 19 H 19 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. LIEBGOTT arrive à 19 H 50, participe au vote de la délibération n° 2013-084 et aux suivantes.

Mme KOCEVAR arrive à 19 H 52, reprend la procuration donnée à Mme MOUMENE participe au vote de la délibération n° 2013-084 et aux suivantes.

Mme WALDUNG arrive à 19 H 58 participe au vote de la délibération n° 2013-084 et aux suivantes.

Etai~~ent~~ent présents : Mmes AQUE, CHINI, DEGUILLAUME, DESMOULINS, FICARRA, HOFER, IORIO, KOCEVAR, LEGRAND, MIDON, MOUMENE, MULLER, WALDUNG et WAX

MM. ARNOULD, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, DAVID, DERDAB, DESINDES, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GULINO, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, LARCHER, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MARICHY, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERTUY, PIERRAT, PRISCAL, RAINERI, RENAUD, SCHAAF STEINER et TARILLON

Etai~~ent~~ent absents : Mme MANCHETTE et M. BEAUQUEL

Etai~~ent~~ent absents excusés : MM. BERNHARDT et CORVISIER

Etai~~ent~~ent absents excusés mais ayant donné procuration : Mme POJER, MM. GREINER, HEYERT, PERON, QUINQUETON et SCHWARTZ